

LA UNE

Bioéthique : le début du débat

Le projet de loi bioéthique est actuellement débattu dans l'Hémicycle (*du 24 septembre au 9 octobre, en première lecture*). Au cœur des discussions: l'ouverture de la PMA à toutes les femmes. Au total, 11 pays de l'Union européenne autorisent la Procréation Médicalement Assistée (PMA) à toutes les femmes. Parmi eux, le Danemark a le taux le plus élevé au monde de recours à la PMA. Mais, d'un pays à l'autre, les modalités peuvent être très diverses, comme le décrypte cet [article paru dans le journal Le Figaro \(24 septembre 2019\)](#).

L'UNAF a adressé aux parlementaires le 23 septembre une [contribution](#) les appelant à ne pas remettre en cause le principe selon lequel la mère qui accouche voit sa filiation automatiquement établie à l'égard de son enfant.

BUDGET DES FAMILLES

Projet de loi de finances 2020

Les prestations sociales, à savoir les allocations familiales, les aides personnalisées au logement et les pensions de retraites supérieures à 2.000 euros, ne seront revalorisées que de 0,3%, soit largement moins que l'inflation.

Le montant des aides au logement sera déterminé par rapport aux revenus de l'année en cours du bénéficiaire et non des revenus enregistrés deux ans plus tôt, comme précédemment.

L'accès aux **aides à la rénovation énergétique** sera durci. Le crédit d'impôt (CITE) va être transformé en prime accessible directement à la fin des travaux mais il sera supprimé pour les 20% de ménages les plus aisés. Pour 2020, seuls les 40% de ménages les plus modestes auront accès à la prime et les 40% suivants pourront encore recourir au CITE. Au total, le gouvernement prévoit d'allouer 800 millions d'euros à ce dispositif, qui se substituera aux aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah).

Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2020

Le PLFSS 2020 a été présenté par le gouvernement le 30 septembre 2019. Le vote de la loi doit avoir lieu en fin d'année 2019, pour une entrée en vigueur des principales mesures en 2020.

Dans le cadre des travaux préparatoires au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020, PLFSS 2020, le Défenseur des droits avait émis cet été un [avis](#) au Parlement.

Pensions de retraite

Depuis cette année, les pensions n'étaient plus indexées en fonction de l'inflation mais à partir d'un taux fixe de 0,3 %. Le PLFSS prévoit de ré-indexer sur l'inflation le montant des pensions des retraités aux revenus les plus modestes. Sont concernés les personnes percevant une retraite brute globale ne dépassant pas 2000 euros par mois, soit environ 12 millions de retraités. Cette augmentation des retraites 2020 doit intervenir en janvier prochain.

L'[AAH](#) 2020 (allocation aux adultes handicapés)

Elle sera revalorisée de 0,3 % tandis que son plafond sera fixé à 900 euros.

ARIPA

Tout parent peut saisir l'Aripa (agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires) de la CAF dès lors qu'il subit un impayé de [pension alimentaire](#). Afin de prévenir les non-paiements de pension, l'exécutif compte mettre en oeuvre un service de médiation le 1er juin 2020. A partir de cette date, les parents pourront demander à ce que l'Aripa serve d'intermédiaire pour le versement de la pension, et ce afin de pacifier les relations entre les deux parents. Cette demande pourra être faite même en l'absence de litige.

Aidants familiaux

Une indemnisation du congé du proche aidant est prévue pour 2020. L'ouverture à une indemnisation (de 40 € par jour) devra permettre de "faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle" des aidants et de "soutenir" ceux qui subissent d'importantes pertes de salaires. 1 Français sur 6 soutient au quotidien un parent, un enfant ou un proche en situation de dépendance. Or, 50 % d'entre eux ont par ailleurs une activité professionnelle. Cette situation de "salarié aidant" a des "incidences considérables" sur la vie professionnelle.

Selon Yoopies, une plateforme qui développe des services d'aides à la personne, qui doit publier le 15 octobre 2019 une étude sur la charge mentale et le travail :

- l'immense majorité des salariés aidants (97 %) gèrent leurs problématiques personnelles au travail, notamment les démarches administratives liées à leur proche dépendant (34 %) et les urgences de type maladie ou accident (32 %),
- 84 % des aidants s'occupent de cette gestion au moins une fois par semaine. Sur une semaine type, 48 % y dédient au moins une heure, dont 18 % plus de trois heures
- 66 % des aidants considèrent que la gestion de ces problématiques a un impact sur leur efficacité au travail, 89 % confirment que c'est une source de stress, et 35 % estiment que cela a eu une incidence négative sur leur évolution professionnelle.

Il existe déjà des [dispositifs d'aides aux aidants familiaux](#), même si leur recours et leur champ d'action restent limités. À ce jour, seuls 2 % des salariés aidants ont eu recours au congé du proche aidant.

Selon les résultats de l'enquête, 60 % des aidants pensent que leur employeur devrait intervenir pour les soutenir. Les solutions sont variées : aménagement des horaires, plateforme d'écoute et de conseil, outil numérique d'accompagnement à la recherche de prestataires et aux démarches administratives, sensibilisation des managers.



Un an après le lancement de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, où en est-on ?

Les 12 et 13 septembre 2019, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Christelle Dubos, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé et Olivier Noblecourt, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, ont organisé la 1ère conférence des acteurs de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ils ont fait le point sur les avancées et les perspectives. Selon leur communiqué...

"Depuis un an, la stratégie pauvreté a concerné, dans leur quotidien, plusieurs centaines de milliers de nos concitoyens, et cet impact ira croissant jusqu'en 2022. Grâce à la mise en place des petits déjeuners dans les écoles, à l'instauration du bonus mixité sociale dans les crèches et à l'adoption de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, l'apprentissage des enfants les plus pauvres est renforcé. Avec le déploiement de la Garantie d'activité et le soutien accru au secteur de l'insertion par l'activité économique, ce sont les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail qui peuvent reprendre progressivement leur place dans le monde du travail.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, de nouvelles avancées au bénéfice des plus démunis verront le jour : avec la création de la complémentaire santé solidaire, l'accès à la santé sera renforcé ; les petites communes fragiles qui adopteront une tarification sociale de leurs cantines seront appuyées par l'État pour améliorer l'accès à l'alimentation des enfants les plus pauvres ; la création du revenu universel d'activité et du service public de l'insertion permettront à chaque personne en difficulté de bénéficier de droits sociaux clairs, lisibles et compréhensibles et d'un accompagnement adapté.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'implication collective de chaque acteur de la stratégie. Ce sont d'abord les collectivités territoriales et en particulier les départements qui ont accepté de s'engager dans de nouvelles relations contractuelles avec l'État. La contractualisation entre l'État et les départements est aujourd'hui une première étape réussie (près de 100 signataires) vers des politiques sociales mieux évaluées et mieux territorialisées."

La parole des "vrais gens"

Le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies/ Accompagnées (CCRPA) est une instance qui a été mise en place le 20 juin 2012, en Pays de la Loire – dans le cadre de la régionalisation du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies (CCPA) - au niveau national. Il s'agit d'une instance qui permet de recueillir la parole des personnes accueillies ou accompagnées, pour contribuer à l'évaluation et à l'élaboration des politiques publiques. Le CCRPA est un interlocuteur reconnu au niveau national et régional. Ce Conseil est composé :

- en majorité de personnes en précarité, ou fragilisées à un moment de leur vie, et donc accompagnées par des dispositifs les plus adaptés à leurs besoins
- des professionnels (travailleurs sociaux, directeurs, etc)
- des représentants de l'Etat ou des collectivités.

Cette vidéo vous permettra en quelques minutes de comprendre ce qu'est le Conseil consultatif des Personnes Accueillies (une vidéo de l'URIOPSS Pays de Loire):

<https://www.youtube.com/watch?v=ENMqAvcDjMY>

La dernière réunion régionale du Conseil Consultatif des personnes accueillies/accompagnées (Grand-Est) a eu lieu le 3 avril 2019 au Centre Socioculturel Victor Schoelcher, à Strasbourg. La thématique traitée était : "Logement d'abord, une réponse aux sans-abris" Cette rencontre a permis aux personnes d'échanger sur les politiques de lutte contre les exclusions et de faire collectivement des propositions qui participent aux décisions en lien avec les politiques sociales de l'hébergement. La prochaine thématique régionale sera : "Vivre sans revenus pour les moins de 25 ans"

La parole des majeurs protégés

La protection juridique des majeurs (tutelle, curatelle...) concerne au moins 730 000 personnes en France. Des personnes qui ont souvent du mal à faire entendre leur voix. Les mesures de protection juridique ont pour but de protéger toute personne "qu'une altération de ses facultés personnelles met dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts". Elles portent uniquement sur les décisions matérielles : même avec une mesure de protection, une personne reste libre de voter, d'entretenir des relations personnelles ou encore de choisir le lieu où elle souhaite vivre. La mesure peut être exercée par un proche du majeur protégé, ou par un professionnel, un mandataire juridique à la protection des majeurs (MJPM). C'est le cas pour une mesure de protection sur deux.

L'Udaf de Loire-Atlantique (44) a décidé de donner la parole aux usagers du service de protection juridique des majeurs, en organisant un premier groupe d'expression. L'objectif est de "favoriser leur expression sur leur ressenti vis-à-vis de leur mesure de protection", mais aussi "d'aborder avec eux la qualité d'accueil, d'écoute, les relations avec leur mandataire et évaluer leur accès à l'information". Pour constituer le groupe, l'Udaf a lancé un appel aux 1950 personnes qu'elle suit. Un appel couronné de succès, puisque 75 personnes y ont répondu positivement, ce qui a conduit l'association à tirer au sort les 10 participants du premier groupe de parole. Les propos recueillis permettront d'adapter l'accompagnement réalisé par les professionnels en vue de répondre aux besoins et aux attentes de la personne protégée. [En savoir plus](#)

TUTEURS FAMILIAUX

L'information et le soutien aux tuteurs familiaux en région Grand Est

La protection d'une personne vulnérable est encadrée en France par la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. Cette protection est d'abord un devoir de famille. Elle est ainsi confiée prioritairement par le juge des tutelles aux familles et subsidiairement à la collectivité publique. Il appartient donc à la famille d'exercer cette protection dès lors qu'elle est prononcée par le juge des tutelles. La personne désignée peut-être un conjoint, un partenaire, un concubin, un parent, un allié ou un proche. Elle se nomme un *tuteur familial*.

Pour favoriser l'implication des familles et pour les aider à l'exercice de cette protection, la loi indique que les tuteurs familiaux peuvent bénéficier, à leur demande, d'information et de soutien technique.

Cette disposition réglementaire, nommée "information et soutien aux tuteurs familiaux" (ISTF) comprend plusieurs modalités :

- une écoute par un professionnel expérimenté,
- des entretiens personnalisés,
- un soutien technique et concret et particulièrement pour la rédaction de requêtes et ou de démarches à faire,
- des supports,
- des réunions d'information et de bonnes pratiques.

Sur tout le territoire du Grand Est des structures délivrent cette ISTF, en application de l'article 449 du code civil, dont les UDAF. [Télécharger ici](#) la liste des structures dispensant l'information et le soutien aux tuteurs familiaux en région Grand Est.



LOGEMENT / COHESION DES TERRITOIRES

Projet de loi de finances, suite

L'organisme **Action Logement** (ex-1% Logement) se verra ponctionné de 500 millions d'euros. Ce prélèvement s'ajoute aux 300 millions d'euros par an que devra verser Action Logement pour compenser la baisse des économies demandées par l'État aux organismes HLM.

Les **effectifs de la fonction publique d'État** resteront quasi-stables, ce qui remet en cause l'objectif du début du quinquennat de réduction du nombre des fonctionnaires (qui était de 50 000 dans le programme du candidat Macron).

L'**Agence nationale de la cohésion des territoires** (ANCT) qui doit entrer en service au 1^{er} janvier 2020 sera dotée d'un budget d'amorçage de 50 millions d'euros dont 10 consacrés à l'ingénierie (on est loin des 150 à 200 millions d'euros préconisés par la mission Agenda rural). L'agence (dont le décret n'est toujours pas publié) déploiera "les programmes d'appui partenariaux qui impactent la vie quotidienne des Français, et qui soutiennent la redynamisation des territoires, en partant des projets des territoires (Agenda rural, Action cœur de ville, France Services, Territoires d'industrie, etc.)", précise Bercy.

On sait aussi que l'un de ses premiers chantiers sera la mise en œuvre du nouveau programme de revitalisation des centres de petites villes "Petites Villes de demain", dans la foulée des élections municipales.

Le **Grand Plan d'investissement** sera doté en 2020 d'une enveloppe de 6 milliards d'euros sur le budget de l'État (d'autres opérateurs comme la Caisse des Dépôts et Bpifrance y contribuent également). Il permettra notamment la poursuite du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Une enveloppe de 245 millions d'euros financera l'innovation dans le secteur agricole.

En lien : [Le dossier complet du PLF 2020](#) (dossier de presse) et [l'exposé des motifs sur le site Légifrance](#).

Agenda rural

Des zones d'exonérations commerciales vont être créées pour les petites communes, dans le but d'y maintenir les petits commerces (entreprises de moins de 11 salariés et de moins de 2 millions de chiffre d'affaires annuel). Cela concernera trois types d'impôts : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La compensation de l'État sera de 33%. L'objectif est de "mobiliser un outil d'incitation fiscale pour maintenir les derniers commerces de proximité (commerces de bouche, épicerie, restaurants, cafés...) et encourager la réinstallation de commerces dans ces territoires", a précisé Edouard Philippe, évoquant un seuil de 3.500 habitants. Bercy mentionne explicitement "les territoires ruraux (petites communes ayant encore moins de dix commerces et non intégrées à une aire urbaine)" et "les zones d'intervention des communes ayant signé une convention ORT (opération de revitalisation de territoire) et dont le revenu médian par unité de consommation est inférieur à la médiane nationale".

Les portraits de territoires de la région Grand Est et de ses départements viennent d'être mis à jour, dans leur édition 2019. Ils sont [disponibles en téléchargement ici](#).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Cœur des territoires

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) a lancé le 26 septembre 2019 l'opération *Cœur des territoires*, en présence de trois ministres (Muriel Péricaud, Frédérique Vidal et Jacqueline Gouraud). Le CNAM était déjà présent sur tout le territoire français avec 150 centres. 55 nouvelles villes vont accueillir un nouveau centre du Cnam : en région Grand Est, il s'agit de Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Chaumont, Colmar, Épinal, Lunéville, Saint-Avold, Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Dizier, Saint-Louis, Saverne, Thionville, Troyes, Verdun et Vittel.

Jeunesse



EDUCATION

Le malaise des enseignants

La rentrée a été marquée par plusieurs suicides ou tentatives de suicide d'enseignants, dont celui de Christine Renon, directrice d'école à Pantin, qui a légitimement suscité une large émotion. Le geste et la parfaite dignité de la lettre de Christine Renon exigent des réponses institutionnelles. Mais que sait-on au juste du malaise enseignant ? Deux enquêtes épidémiologiques, l'une portée par la MGEN et l'autre par le ministère de l'Éducation nationale, donnent des évaluations différentes. Une sociologue, [Anne Barrère](#), a beaucoup travaillé cette question. Une réalité ressort de ces trois travaux différents : l'institution peut beaucoup pour améliorer l'exercice du métier. La question du soutien de l'institution aux enseignants se dégage comme la principale problématique du mal-être. (source : *Café pédagogique*)

Le bien-être des enfants

Un [décret du 25 septembre 2019](#) porte transfert de crédits. Les "petits déjeuners à l'école" ne coûteront rien à l'Éducation nationale. Les deux millions que devrait coûter l'opération proviendront du budget inclusion et protection des personnes.

Faire échec à l'échec

L'Udaf de Haute Marne, qui gère depuis de nombreuses années un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) à Chaumont, est intervenue lors de la *Journée du refus de l'échec scolaire* (JRES) du 25 septembre 2019, organisée par l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville). L'Unaf a co-financé l'étude réalisée auprès des enfants accompagnés par l'Afev et publiée le jour de l'événement.

JEUNESSE

Les missions locales en 2020

Les missions locales veulent être le service public territorial de l'insertion de tous les jeunes âgés de 16 à 29 ans. C'est ce qu'elles ont affirmé dans une motion adoptée le 25 septembre 2019 lors de l'Assemblée générale de l'Union nationale des missions locales (UNML). Le service public de l'insertion est prévu dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Son but : assurer sur tout le territoire un suivi dans ce domaine, chaque bénéficiaire pouvant accéder "à un lieu unique, un guichet simple, doté d'une gouvernance unique", selon les mots du président de la République. Les missions locales auront ainsi un rôle de premier plan dans la montée en puissance du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes. Le PACEA bénéficiera d'une augmentation de près de 20 millions d'euros par rapport à 2019 (où le montant était de 48 millions d'euros).

On sait aussi que la nouvelle obligation de formation pour les 16-18 ans doit entrer en vigueur dès la rentrée 2020 dans le cadre de la loi pour une Ecole de la confiance du 26 juillet 2019. Ce dispositif doit permettre d'accompagner mieux et plus longuement les jeunes les plus vulnérables, en particulier les mineurs ni en emploi, ni en études, ni en formation (les Neet) pour faciliter leur insertion et les faire sortir de la pauvreté. Cela concernerait chaque année près de 80.000 jeunes qui sortent du système scolaire sans aucune qualification, dont 60.000 jeunes mineurs sont considérés comme des Neet. Les missions locales, en lien avec les autres acteurs concernés (établissements scolaires, centres d'information et d'orientation, Pôle emploi, structures de raccrochage scolaire, écoles de la deuxième chance, etc.) devraient être chargées de cette obligation de formation. Côté mise en œuvre, Sylvie Charrière, députée LREM de Seine-Saint-Denis, doit dévoiler ses préconisations mi-octobre pour faciliter l'identification, l'orientation et le suivi des jeunes dans le cadre de ce nouveau dispositif.

MOBILITES

La LOM à l'Assemblée

Le 17 septembre 2019, les députés ont adopté en nouvelle lecture le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM).

Parmi les 192 articles, on peut lire les mesures suivantes :

Meilleure coordination des transports : 100% du territoire sera couvert par des « autorités organisatrices de la mobilité », chargées de coordonner les modes de déplacements et de proposer des vraies alternatives à la voiture individuelle.

Accompagnement des plus fragiles : les collectivités pourront organiser des conseils individualisés et verser des aides pour des publics ciblés (jeunes, seniors, chômeurs, etc.). Les personnes accompagnant les handicapés auront des tarifs réduits.

Permis de conduire moins cher : la LOM s'enrichira au Parlement des dispositions législatives nécessaires pour réduire les délais d'obtention du permis et en baisser le coût.

Covoiturage : les collectivités locales pourront subventionner les offres de covoiturage et mettre en place des voies réservées au covoiturage sur les grands axes.

Vélo: la LOM traduit légalement le *plan vélo*, qui prévoit entre autres un fonds de 350 M€ pour aménager des itinéraires cyclables.

Forfait mobilités durables : un "forfait mobilités durables" de 400€/an maximum sera créé pour que les employeurs puissent encourager les déplacements domicile-travail en vélo ou en covoiturage. L'Etat le mettra en place d'ici à 2020 pour ses agents, à hauteur de 200€/an.

Véhicule électrique : l'équipement en bornes de recharge pour véhicules électriques sera rendu progressivement obligatoire pour tous les parkings de plus de 20 places non-résidentielles. Tout parking résidentiel de plus de 10 places neuf ou rénové à compter de 2021 devra être pré-équipé pour recevoir des bornes de recharges.

Nouvelles mobilités : un cadre juridique sera donné à l'usage des nouveaux engins, comme les trottinettes électriques ou les flottes en libre-service.

Zones à faible émission (ZFE) : les agglomérations de plus de 100 000 habitants pourront interdire la circulation de certains véhicules polluants dans certaines zones et à certaines heures, et les agglomérations les plus polluées devront le faire : 15 métropoles se sont déjà engagées dans cette voie.

Développement d'applications : les régions devront s'assurer de l'existence d'applications donnant toutes les informations sur les trajets, permettant de trouver le meilleur itinéraire, etc.

Ouverture des données : pour que le développement de telles applications soient possibles, les opérateurs de transports devront rendre publiques leurs données d'ici 2021.

Autorisation des véhicules autonomes : le cadre juridique sera élaboré pour permettre leur circulation en France d'ici 2020 à 2022, avec une priorité pour les navettes autonomes.

ENVIRONNEMENT

Vent de Bure

Environ 2.000 personnes selon les organisateurs (1.300 selon la préfecture) ont participé le 28 septembre 2019 à Nancy à une manifestation intitulée "Vent de Bure" pour dénoncer le projet Cigéo de stockage de déchets nucléaires dans la Meuse. "Nancy est la plus grande ville à côté de Bure", a souligné Juliette Geoffroy, porte-parole du Collectif Contre l'Enfouissement des déchets Radioactifs (Cedra), estimant que l'un des objectifs de "Vent de Bure" était de montrer qu'un périmètre beaucoup plus large que les environs immédiats de la commune meusienne était concerné par Cigéo. Mené par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), le projet Cigéo vise à enfouir à 500 mètres sous terre les déchets les plus radioactifs ou à vie longue du parc nucléaire français. Le projet se trouve aujourd'hui à un tournant puisque "la demande d'autorisation de création (DAC) et la déclaration d'utilité publique (DUP) vont être déposées".



SANTÉ

La Région s'engage pour la santé

Lors de la Commission permanente du 27 septembre 2019, les élus régionaux ont voté plusieurs mesures pour un montant total de 916 800 euros.

Encourager les professionnels de santé à s'installer en zone rurale

La Région accorde une aide incitative aux internes en médecine durant leur stage afin qu'ils s'installent par la suite dans les zones médicalement sous-équipées. Par ailleurs, une aide est accordée pour la création de trois nouvelles Maisons de Santé Pluridisciplinaires à Orbey (68), Creney-près-Troyes (10) et Verdun (55).

Soutenir les dynamiques territoriales de santé

La Région encourage la mise en synergie des professionnels et des services de santé. Elle soutient ainsi des projets à Vireux-Molhain (08), à Thaon-les-Vosges (88), à Montreux-Vieux (68), ainsi que le festival *Clin d'œil* à Reims, destiné aux sourds et malentendants, la mise en place de "A plus dans le bus ! Ateliers itinérants", dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) Argonne Ardennaise (08), le déploiement du nouveau Contrat Local de Santé II-2019/2023 de Romilly-sur-Seine (10).

Favoriser les projets de télésanté et de télémedecine

La télésanté et la télémedecine sont des outils permettant l'accès aux soins dans des zones rurales sous-équipées médicalement. La Région soutient la mise en place de 3 projets de télémedecine: une structure de téléconsultations à Saint-Dizier (52), l'expérimentation du projet CardioNum de prévention dans le cadre de la santé au travail porté par Reims Santé au Travail (RST) dans la Marne, et My Fit, outil d'apprentissage de l'insulinothérapie fonctionnelle au CHRU de Nancy.

Accompagner les actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des jeunes

La santé doit être considérée dès le plus jeune âge. Aussi, la Région soutient-elle des actions d'éducation et de promotion de la santé à Chaumont (52), à Illzach (68), à Briey (54), à Moncel-les-Lunéville et à Nancy (54) (source : Région Grand Est)

Vers plus d'égalité en santé

Le guide "[Vers plus d'égalité en santé](#)" (septembre 2019) présente les grands enjeux de la prévention et de la lutte contre les discriminations dans le domaine de la santé. Il s'adresse aux professionnels bénévoles exerçant dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales. Il comprend des analyses de situations, des informations sur les recours existants et une présentation de pratiques inspirantes. Le guide a été rédigé par Emilie Jung, directrice de *Migrations Santé Alsace*, avec l'appui méthodologique de Gaëlle Donnard, directrice de projets à l'*Observatoire régional de l'intégration et de la ville* (ORIV, centre de ressources Grand Est).

Addictions

Santé publique France a publié le 25 septembre 2019, avec l'*Observatoire français des drogues et des toxicomanies*, une synthèse des connaissances sur la consommation de substances psychoactives chez les jeunes. En France, les consommations d'alcool, de tabac, de cannabis chez les jeunes diminuent mais demeurent importantes. *Santé publique France* lance une campagne à destination des jeunes de 17 à 25 ans visant à renforcer les comportements protecteurs entre pairs. Elle est diffusée sur les plateformes audios digitales (Spotify, Deezer), les réseaux sociaux (Snapchat, Instagram) et Youtube via des bannières, un spot radio, des stories et des vidéos courtes. Une campagne d'affichage est menée dans les lieux festifs (bars, restaurants...). Ces affiches sont également mises à la disposition des Bureaux des élèves (BDE) des écoles ou universités. Une page internet (www.amisaussilanuit.fr) complète le dispositif et permet de diriger les personnes en recherche de contenus pédagogiques.

Les enfants à l'hôpital

Chaque année, près de 2 millions d'enfants et adolescents sont hospitalisés dans un établissement public de santé. Leur hospitalisation est encadrée par un corpus de textes réglementaires assez complet mais qui reste perfectible. La commission des usagers de la Fédération Hospitalière de France (FHF) a mené une enquête auprès de ses établissements adhérents en vue d'élaborer des recommandations. Ces travaux, réalisés en étroite collaboration avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et l'association SPARADRAP, permettent ainsi de proposer un [rapport inédit proposant des pistes d'amélioration concrètes](#).



CONSOMMATION

Plus bio demain

Le bio a fait son entrée dans l'assiette des Français. Chaque année depuis cinq ans, l'Interbev, l'Association nationale interprofessionnelle de l'élevage et des viandes, réalise [une étude auprès des Français](#) sur leur consommation de viande biologique. 91% d'entre eux déclarent manger des aliments issus de l'agriculture biologique - une proportion qui augmente d'année en année - mais la viande n'est pas le premier aliment auquel on pense quand on évoque un panier bio. 70% des consommateurs de viande estiment pourtant qu'il faudrait trouver plus de viande dans l'offre générale des aliments bio.

Votre commune et les pesticides

Vous voulez savoir combien les exploitants agricoles de votre commune utilisent en une année de "traitements pesticides problématiques" par hectare ? Rien de plus simple : vous pointez le curseur sur le territoire concerné sur [la carte interactive ici en lien](#). On constatera que, si l'utilisation est nulle ou quasi-nulle dans le massif vosgien, elle est supérieure à 3 traitements par an et par hectare dans l'Aube et dans la Marne.

Dans l'agenda ces prochains jours :

[Journée des aidants](#), le 6 octobre 2019 ; Octobre rose, du 1^{er} au 31 octobre 2019 ; la [Journée mondiale du refus de la misère](#), le 17 octobre 2019.